

Convocation des usagers/étudiants aux élections de leurs représentants

dans les conseils d'UFR, écoles et instituts de l'Université de Bourgogne
Scrutin des 17 et 18 novembre 2015

COMMENT VOTER

➤ **Listes électorales**

Usagers inscrits d'office sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les étudiants inscrits en formation initiale ou continue à l'Université de Bourgogne, tels qu'ils sont définis à l'article 4-I-1 et 4.II.1 de l'arrêté électoral, en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours. L'étudiant doit vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales affichées dans les composantes. Toute demande de rectification doit être présentée par écrit auprès des responsables administratifs des composantes et ce, jusqu'au jour du scrutin. L'étudiant est électeur dans **une seule** composante.

Usagers dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande de leur part

Auditeurs, sous réserve d'être régulièrement inscrits à ce titre et de suivre les mêmes formations que les étudiants

Leur demande d'inscription sur les listes électorales doit être déposée au plus tard le **12 novembre 2015 à 17 h**, auprès des responsables administratifs des composantes.

➤ **Mode de scrutin**

Les représentants des étudiants sont élus au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges à pourvoir selon la règle du plus fort reste, **sans panachage**. Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire. Chaque électeur ne peut voter que pour une liste, sans radiation ni adjonction de noms et sans modification dans l'ordre de présentation des candidats. Lorsqu'un seul siège est à pourvoir pour un collège déterminé dans le cadre d'un renouvellement partiel, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour.

Le scrutin est secret et l'élection a lieu au suffrage direct.

➤ **Vote par procuration**

Un électeur qui ne peut voter personnellement a la possibilité d'exercer son droit de vote en donnant à un mandataire procuration écrite pour voter en son lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. **La procuration doit être manuscrite**. Nul ne peut être porteur de plus de 2 procurations. Au moment du vote, le mandataire doit présenter la **procuration originale** et la carte d'étudiant (ou photocopie) de son mandant. **La présentation d'une procuration transmise par télécopie ou par voie électronique n'est pas admise**. Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

➤ **Vote sur place**

Les étudiants doivent présenter une pièce justificative de leur identité avec photo.

L'implantation et les horaires d'ouverture des bureaux de vote sont indiqués dans le tableau joint.

COMMENT CANDIDATER

Les candidatures sont à déposer **jusqu'au 5 novembre 2015, 12 h**, selon les modalités décrites ci-dessous.

Les listes de candidats doivent être accompagnées des déclarations individuelles de candidature originales signées des candidats.

Les mentions « titulaires » et « suppléants » ne doivent pas figurer sur les listes.

Les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les candidats sont rangés par **ordre préférentiel**. Ils peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes

Les candidats doivent fournir une photocopie de leur carte d'étudiant ou, à défaut, un certificat de scolarité. Les listes comprennent un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir. Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir et qu'elles sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Lorsqu'un seul siège est à pourvoir, la déclaration de candidature de chaque candidat à un siège de titulaire est, sous peine d'irrecevabilité, accompagnée de la déclaration de candidature du candidat au siège de suppléant qui lui est associé.

Lors du dépôt de la liste, le nom et les coordonnées du représentant de la liste devront être communiqués, ainsi que les noms des assesseurs et scrutateurs, le cas échéant. Pour la bonne tenue des élections, il est vivement souhaitable que chaque liste propose un assesseur et un assesseur suppléant.

➤ **Les professions de foi**

Chaque liste a la possibilité de présenter une profession de foi qui ne doit pas excéder une page d'un format A4 (1 recto). Elle doit être déposée en même temps que la liste de candidats sous format papier et sous forme de fichier PDF envoyé par courriel à l'adresse électronique du responsable administratif, au plus tard le 5 novembre 2015 à 12h.

Le dépôt de candidature est obligatoire, dans les délais et aux lieux indiqués dans le tableau joint, par lettre recommandée avec accusé de réception ou dépôt sur place contre accusé de réception.

Attention : Aucune correction/modification sur les listes de candidats, les bulletins de vote, les professions de foi ne seront acceptées après la date limite de dépôt des candidatures. Les candidatures non conformes ou non complètes seront déclarées irrecevables.

BUREAUX DE VOTE
Scrutin des 17 et 18 novembre 2015 (usagers/étudiants), 17 novembre 2015 (personnels)
 Ouverture des bureaux de vote de 9 h à 17 h
 Date limite de dépôt des candidatures : 5 novembre 2015 - 12 h

COMPOSANTES	Collèges	Nombre de sièges à pourvoir	Implantation des bureaux de vote	Lieux de dépôt des candidatures
ISAT	Collège A des professeurs et personnels assimilés	5	Salle polyvalente	Bureau A 135 (R. LACOUR)
	Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés	5		
	Collège des personnels BIATSS	3		
	Collège des usagers élèves ingénieurs	5		
	Collège des usagers formations autres que celle d'ingénieur	1		
UFR Droit et Sciences économique et politique	Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés	1	Site de Dijon Salle du Conseil de Droit Bâtiment Droit/Lettres	Bureaux R08-R10-R12 Affaires générales - Dijon
	Collège des usagers pour la circonscription Droit	1	Site de Nevers uniquement pour le collège des usagers circonscription Droit Bureau secrétariat scolarité, antenne Droit	
ESIREM	Collège des usagers	1	Salle GR07 ESIREM	Bureau GR03 ESIREM
ESPE	Collège des autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur (collège C)	1	Dpt MEEF Site d'Auxerre : Salle BRIGEON (uniquement collège des usagers)* Dpt MEEF site de Dijon : Service Gestion - Salle 53 - Rez-de-Chaussée Dpt MEEF site de Mâcon : Salle de réunion - Rez-de-Chaussée Bât A (uniquement collège C et collège des usagers)* Dpt MEEF site de Nevers : Salle de réunion Rez-de-Chaussée (uniquement collège C et collège des usagers)* Dpt Diderot - Chabot Charny : Secrétariat bureau E12 1 ^{er} entresol (uniquement collège des usagers)* <i>* vote sur le site de Dijon ou par procuration pour les autres électeurs</i>	Bâtiment Gabriel - Dijon Bureau R13
	Collège des personnels relevant du MEN et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministère (collège D)	1		
	Collège des étudiants, des fonctionnaires stagiaires, des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation (collège des usagers)	4		
IAE	Collège A des professeurs et personnels assimilés	1	Salle du Conseil de Droit Bâtiment Droit/Lettres	Bureau R08-R10-R12 Affaires générales
	Collège des personnels BIATSS	2		
	Collège des usagers	1		
IUT Chalon-sur-Saône	Collège A des professeurs et personnels assimilés	1	Salle de pause 1 ^{er} étage Bâtiment central	Bureau de la responsable administrative : rez-de-chaussée Bâtiment central
	Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés	2		
	Collège des autres enseignants (statut second degré et assimilés)	1		
	Collège des chargés d'enseignement (enseignants vacataires)	1		
	Collège des usagers	4		
IUT Dijon-Auxerre	Collège des chargés d'enseignement (enseignants vacataires)	2	Site de Dijon : Campus universitaire de Dijon Bâtiment "Bloc Central" Salle R31 Site d'Auxerre : Campus universitaire d'Auxerre Bâtiment QLIO-GCCD - salle 316 Route des plaines de l'Yonne	Pour les deux sites : Secrétariat de Direction de l'IUT de Dijon/Auxerre Site de Dijon Bâtiment Bloc Central (Bureau R.06)
	Collège des usagers	4		
IUT Le Creusot	Collège des chargés d'enseignement (enseignants vacataires)	1	Service scolarité	Secrétariat de direction auprès de Valerie LAGRANGE ou auprès de Catherine BINIEK, responsable administrative
	Collège des usagers : représentants DUT TC	2		
	Collège des usagers : représentants licences professionnelles	1		



BUREAUX DE VOTE
Scrutin des 17 et 18 novembre 2015 (usagers/étudiants), 17 novembre 2015 (personnels)
 Ouverture des bureaux de vote de 9 h à 17 h
 Date limite de dépôt des candidatures : 5 novembre 2015 - 12 h

COMPOSANTES	Collèges	Nombre de sièges à pourvoir	Implantation des bureaux de vote	Lieux de dépôt des candidatures
IUVV	Collège des usagers	5	Bibliothèque de IUVV	Bureau Christine MARGET R03, RDC IUVV
UFR Langues et Communication	Collège des usagers	2	Salle Maurice COZIAN RC du bâtiment Droit/Lettres 4 bd Gabriel-Dijon	Bureau 144 1er étage du bâtiment Droit/Lettres 4 boulevard Gabriel-Dijon
MSH Conseil d'orientation et de gestion	Collège des personnels BIATSS	1	MSH de Dijon Salle des thèses - R08 Rez-de-chaussée	MSH de Dijon Bureau du responsable administratif 2eme étage salle 209
	Collège des usagers	2		
UFR Sciences Humaines	Collège des usagers : représentants du cycle Licence	3	Salle COZIAN Bâtiment Droit Lettres	Bureau 123 G - Véronique DUTARTRE
	Collège des usagers : représentants du cycle Master/Doctorat	4		
UFR STAPS	Collège des usagers : représentants du cycle Licence	2	Site de Dijon : UFR STAPS - Salle R35 , couloir rez de chaussée en face de l'amphithéâtre Santona Site Le Creusot : Accueil Centre Condorcet	UFR STAPS Dijon Responsable Administratif, Bureau R08, couloir administration
	Collège des usagers : représentants du cycle Master/Doctorat	1		
UFR SVTE	Collège des usagers	2	Salle WANGARI MUTA MAATHAI (Salle du Conseil - 1er étage)	Secrétariat de direction